

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 98 (1953)
Heft: 7

Artikel: Notions de commandement ; Missions de combat
Autor: Borel, Denis
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-342534>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 01.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE MILITAIRE SUISSE

Rédaction-Direction: Colonel-brigadier Roger Masson

Rédacteur-Adjoint: Major Georges Rapp

Administration: Lt-colonel Ernest Buetiger

Editeurs et expédition: Imprimeries Réunies S. A., av. Gare 33, Lausanne
(Tél. 23 36 33 — Chèq. post. II. 5209.)

Annonces: Publicitas S. A., succursale, rue Centrale 15, Lausanne

ABONNEMENT: Suisse: 1 an Fr. 12.—; 6 mois Fr. 7.—; 3 mois Fr. 4.—
Etranger: 1 an Fr. 15.—; 6 mois Fr. 8.—; 3 mois Fr. 4.50
Prix du numéro: Fr. 1.50

Notions de commandement

Missions de combat

INTRODUCTION

Nos règlements tactiques sont parfaitement clairs. Ils n'empêchent cependant pas la naissance de certaines conceptions qui me semblent erronées. J'éprouve le besoin d'examiner quelques-unes d'entre elles qui me paraissent dangereuses et sont particulièrement répandues.

Chacun a déjà entendu les expressions suivantes : « explorer en force », « harceler », « retarder l'ennemi en menant la guerre de chasse », « faire effort principal », « fixer l'ennemi », « mener le combat retardateur ». Ce sont là des notions de commandement ; chacun en saisit le sens quand elles font partie d'un exposé d'orientation ou d'un compte rendu d'opérations. Il est en revanche extrêmement dangereux de les utiliser dans l'énoncé d'une mission. Ceux qui le font — ils sont nombreux en Suisse — s'exposent à de graves désillusions et jettent la confusion dans l'esprit des exécutants.

Je vais donc étudier les conséquences de l'abus de ces formules générales. Pour commencer il s'agira de montrer, à propos de la guerre de chasse, ce qu'est une mission à bien plaire. Ensuite j'étudierai diverses notions de commandement, en m'étendant plus longuement sur le combat retardateur.

COMBATS A BIEN PLAIRE

Dans les manœuvres, nos troupes se battent avec enthousiasme et générosité. Les commandants sont friands d'attaques et coups de main et les arbitres ont de la peine à refréner ces élans guerriers.

Il serait toutefois erroné de fonder nos conceptions tactiques sur ces impressions du temps de paix. Le soldat suisse n'a rien de la mentalité asiatique ; il est animé d'un puissant instinct de conservation et la guerre est une affaire dangereuse. Les fanatiques et les têtes brûlées sont rares dans notre pays. Je suis toutefois persuadé que, s'ils sont bien encadrés, nos chefs subalternes et nos hommes feront avec résolution leur devoir. Ce devoir leur sera signifié sous la forme d'une mission. Les commandants s'appliqueront certainement à remplir leur mission à la lettre, mais il ne faut pas s'imaginer que beaucoup d'entre eux s'exposeront davantage qu'elle ne l'exige strictement. Il faut bien plutôt prévoir que, sous l'effet de la peur, de la fatigue, de spectacles douloureux, de nombreux combattants chercheront à interpréter les ordres pour y trouver une justification de leur instinct à se soustraire au danger. Pour que les combattants plongés dans l'enfer de la bataille exécutent ce qu'on attend d'eux, il faut qu'ils puissent s'accrocher à des missions nettes, impliquant une responsabilité précise (par exemple s'emparer d'un objectif, empêcher l'ennemi d'atteindre un point dominant).

Le chef qui, au contraire, donne à un subordonné une mission générale avec latitude de se battre selon les circonstances, doit savoir qu'il signe un chèque en blanc. L'exécutant

n'a pas de vraie responsabilité. Le chef peut le féliciter s'il remplit la mission selon ses espérances ou même au-delà ; il ne peut le punir en cas d'échec, car le subordonné a toujours la possibilité de se justifier en arguant de l'impossibilité ou de l'inopportunité de faire ce qu'on attendait de lui. Il peut aussi très bien arriver que le chef soit déçu du résultat de l'action de son subordonné, alors que ce dernier est persuadé d'avoir correctement exécuté sa tâche. La déception provient du fait que l'exécutant a compris différemment la mission mal précisée.

Le soldat muni d'une mission absolue est comme l'ivrogne qui a « signé la tempérance » ; sa signature renforce sa volonté. Faites promettre à un alcoolique de ne « pas trop boire », il y a peu de chances qu'il guérisse. De même il y a peu de chances qu'un soldat se cramponne à une position, si on lui dit de se défendre « le plus longuement possible », car les limites du possible sont aussi floues que celle de la modération dans la consommation de l'alcool.

Il arrive parfois qu'une mission à bien plaire se justifie malgré les risques qu'elle comporte. C'est par exemple dans le cas où elle s'adresse à un commandant supérieur dont on connaît la force de caractère. On peut alors espérer que, n'étant pas mêlé directement à la bataille, il ne subira pas la volonté de l'ennemi. On peut d'ailleurs penser qu'il sera temps de lui donner des ordres plus précis ou de le remplacer quand on remarquera un fléchissement de sa combattivité.

On comprend aussi que le gouverneur d'une colonie lointaine, sans importance stratégique, soit simplement chargé de « défendre » son territoire, avec latitude de consentir des sacrifices de terrain ou même de rembarquer ses forces au cas où l'adversaire engagerait une expédition décisive. Mais là encore, il se peut que le gouverneur se laisse impressionner par une menace apparente et cède du terrain sans nécessité.

Je pense encore, et surtout, à la guerre de chasse, notion familière à chacun, qui consiste à exécuter des coups de main

sur les arrières de l'adversaire pour y jeter le désarroi et par voie de conséquence affaiblir la pression sur le front de contact. La mission doit être énoncée d'une façon assez générale, parce que les patrouilles de chasse, pour durer, ne doivent exécuter des embuscades que dans les cas où elles sont sûres de pouvoir le faire sans pertes. Le Commandement ne peut donc prévoir avec précision où et quand ces coups de main auront lieu et en doit laisser le choix aux exécutants. C'est donc bien un combat à bien plaisir. Il paraît justifié parce que les effectifs qu'on y consacre sont faibles et qu'un insuccès ne compromet pas l'essentiel.

Il faut simplement bien se rendre à l'évidence que seuls peuvent être engagés pour la guerre de chasse des militaires particulièrement combattifs. Les patrouilles ne seront donc pas nombreuses ; il serait d'ailleurs faux qu'elles le soient, parce que cela distrairait trop de monde de la bataille décisive. Selon les conceptions suisses, les militaires pratiquant la guerre de chasse devraient habiter dans leur zone d'action. Même si ce sont des « caractères », ils restent des hommes. Des engagements malheureux peuvent les inciter à espacer beaucoup leurs embuscades ; des représailles sur la population civile les toucheront dans leurs affections. Leur mission étant élastique, ils se laisseront peut-être guider par des considérations humanitaires et abandonneront la lutte.

Ce sont les méditations qu'il faut faire pour bien comprendre qu'on ne peut jamais prévoir les résultats d'une mission à bien plaisir, tandis qu'on peut forcer le destin en donnant des ordres absolus. Il serait toutefois aussi faux d'oublier que, dans toutes les guerres, des troupes ont fui ou capitulé malgré des ordres précis et justifiés.

Je vais maintenant montrer combien il est nécessaire de traduire en ordres défensifs ou offensifs absolus les expressions générales.

TRADUCTION DE QUELQUES FORMULES

Explorer en force. — Nombreux certes sont les officiers de chez nous qui se sont vus chargés d'« explorer en force en direction de... » et en ont ressenti quelque perplexité.

Eclairons le problème d'un exemple fictif : un régiment s'est heurté en cours de mouvement à un ennemi également en mouvement. Les combats ont cessé à la nuit. Le lendemain matin, le commandant de régiment, apparu au PC d'un bataillon, apprend que le village situé en avant des lignes paraît occupé. Pour la suite des opérations, il lui paraît important de savoir si cette localité est effectivement tenue. S'il s'aventure à ordonner qu'on « explore en force », il n'est pas exclu que, peu soucieux d'exposer leurs hommes dans une opération dont l'importance leur échappe, les commandants de bataillon et compagnie fassent cascader cet ordre tel quel. Finalement, on verra un pauvre diable de sous-officier progresser avec quelques tirailleurs, couvert par un fusil-mitrailleur. L'opération prendra fin sitôt que l'ennemi aura salué de quelques coups de feu cette timide incursion. Le commandant de régiment apprendra alors par la voie du service que ses troupes n'ont pas pu pénétrer dans la localité !

J'exagère évidemment un peu, car il se trouvera certainement quelqu'un, commandant de bataillon ou compagnie, pour exiger qu'on lui traduise la notion « d'exploration en force » en un ordre d'attaque. En effet, si l'on veut vraiment être renseigné, il faut ordonner de s'emparer du village ou du moins d'un quartier de celui-ci, quitte à prescrire plus tard le repli, si les assaillants y sont trop exposés ou même à interrompre l'attaque si elle semble vouée à l'échec.

Pour prendre un exemple historique, rappelons le raid sur Dieppe exécuté par des Canadiens en 1942. Ce n'était qu'une opération secondaire, qu'une « exploration en force » destinée à éprouver la solidité d'une portion de l'« Atlantik-

wall ». Pourtant, ceux qui y ont participé ont subi beaucoup de pertes et cette action secondaire leur a paru très sérieuse. S'ils se sont battus avec mordant, c'est qu'on ne leur avait pas dit d'aller simplement voir si les défenses de Dieppe étaient solides, mais nettement prescrit de s'emparer de Dieppe. — Pour tâter du béton, il faut une perforatrice.

Il se peut d'ailleurs qu'une « exploration en force », opération accessoire, mais exécutée avec opiniâtreté ensuite d'un ordre d'attaque précis, se transforme en rupture, puis en exploitation et aboutisse à une bataille décisive.

Ce fut le cas lorsque Rommel, fraîchement débarqué en Afrique avec un embryon de division blindée, prescrivit, devant El Agheila, à trois chefs de détachement de s'emparer de quelques oasis. Il espérait de la sorte se faire une idée de la densité du dispositif adverse. Munis d'un ordre précis, les détachements ont atteint leur objectif, ébranlé le dispositif anglais et ce fut le début du reflux vers l'Égypte. Il est probable que si les exécutants avaient su qu'il ne s'agissait, à l'origine, que d'explorer, il n'y aurait pas eu de décision.

Harceler. — Dans le compte rendu des manœuvres de 1950, le commandant du 1^{er} Corps d'Armée écrit : « harceler veut dire énerver l'ennemi, le placer constamment dans l'incertitude, ne lui laisser aucun moment de répit ». Il pensait aux actions que devait mener un bataillon dans un secteur passif. Il s'agissait donc de créer par des interventions contre un front, le même climat que celui résultant des embuscades sur les arrières exécutées par les patrouilles de chasse.

Il est fort possible qu'un commandant de bataillon, dont la troupe est usée par des combats antérieurs, estime s'acquitter avec correction de sa tâche en faisant exécuter des coups de main de patrouilles. Son chef intervient, furieux, en exigeant des attaques de compagnie et en le relevant de son commandement. Il a peut-être raison d'accuser le major de manque d'allant, mais il ne pourra pas le faire condamner par un conseil de guerre. Pour prévenir de nouvelles différences

d'interprétation, le chef serait en tous cas bien inspiré de ne plus charger le successeur de « harceler », mais tout bonnement de s'emparer de telle forêt, puis de tel hameau, enfin de tel mamelon. Le commandant de bataillon est, bien entendu, libre de faire davantage. On ne peut admettre qu'il fasse moins que ce qu'on attend de lui : encore faut-il le lui dire nettement.

Les aviateurs font parfois du harcèlement quand, au retour d'une mission de bombardement, ils ont « chasse libre ». Ce harcèlement entraîne certainement la destruction de quelques véhicules, mais j'imagine que les équipages, après avoir agi en braves pour larguer leurs bombes sur le but prescrit, certainement bien défendu par la DCA, ne recherchent plus les dangers et savent bien invoquer des mauvaises conditions atmosphériques ou la difficulté à discerner l'ami de l'ennemi, s'ils rentrent à la base sans avoir épuisé leurs munitions.

Fixer l'ennemi. Cette expression est parente de celle de « harceler ». On indique par là qu'on se propose d'empêcher l'ennemi de prélever des troupes dans le secteur considéré pour les jeter dans celui où l'on veut créer l'« Événement ». Comme dans le cas précédent, il faut alors prescrire aux exécutants les actions que l'on estime indispensables pour atteindre le résultat et non pas leur en laisser le choix, car ils ne sont pas en mesure de juger.

Pour fixer l'adversaire, on lui fait parfois croire à l'imminence d'une attaque, en concentrant des troupes, en exécutant des tirs d'artillerie, en intensifiant l'exploration, mais on n'exécute pas d'attaque simulée (Scheinangriff), car une attaque se déclenche ou n'a pas lieu, mais on ne la simule pas.

Effort principal. On ne peut prononcer l'effort principal dans un secteur qu'en prélevant des moyens ailleurs. Il est dangereux de dire dans un ordre « Régiment de droite, effort principal... » parce qu'on donne alors l'impression aux autres troupes qu'elles ne font qu'un effort « secondaire », qu'on ne leur demande donc pas grand-chose. Or souvent le Commande-

ment étire dangereusement le dispositif dans les secteurs dits « secondaires ». Les faibles éléments qui y subsistent ne peuvent s'acquitter de leur tâche qu'en se battant avec opiniâtreté. Il faut autant de courage à un groupe pour barrer un sentier, qu'à une compagnie pour tenir une grande route. Un gage-petit fait un sacrifice plus grand en payant dix francs d'impôts qu'une personne aisée en en payant beaucoup plus. Si le Commandement a mal apprécié la situation et que l'adversaire se présente en force devant le front secondaire, les défenseurs ne peuvent pas, sous prétexte que l'ennemi n'a pas joué le jeu, abandonner la lutte. Ils doivent au contraire se sacrifier pour donner au commandement le temps de parer le coup. — Ce sacrifice, ils l'accepteront s'ils sont pénétrés de l'importance de la mission et s'ils s'attendent à une dure bataille et non pas à un simulacre de combat.

Retarder en menant la guerre de chasse. En menant la guerre de chasse, on arrive à gêner la montée des renforts et des ravitaillements vers le front. Cela peut retarder le déclenchement de l'attaque adverse ou l'intervention de ses réserves. Mais la guerre de chasse se mène sur les arrières de l'ennemi, elle n'a pas d'influence sur la progression des têtes de colonnes et les patrouilles de chasse ne sont pas chargées de retarder l'arrivée des avant-gardes au contact de nos troupes.

Ils font donc grandement erreur, les commandants qui, voulant empêcher l'ennemi d'aborder leur position défensive avant qu'elle soit installée, ordonnent à des formations de « retarder l'ennemi en menant la guerre de chasse », car pour obtenir ce résultat il faut avant tout barrer les axes de progression.

LE COMBAT RETARDATEUR

Nous touchons ici une source de confusions qui fait beaucoup de ravages dans les troupes légères. On admet en effet que ces dernières sont destinées à mener le combat retarda-

teur, cependant que l'infanterie exécute la défense à outrance et, si possible, des actions offensives. Cela a donné naissance à l'idée que le combat retardateur était une sorte de combat différent de la défensive comme de l'offensive et pourvu d'une fin en soi. On en est alors venu à croire qu'il suffisait de dire aux chefs de troupes légères de tout grade, réputés spécialistes de cette tactique, « vous retardez l'ennemi sur tel axe ! », pour que ces officiers sachent ce qu'on attendait d'eux.

Reprenant certaines conceptions françaises, on a répandu l'idée que le combat retardateur est une affaire dans laquelle on ménage ses forces, dans laquelle on utilise les véhicules pour se soustraire plus vite à la pression ennemie. On estime aussi qu'à l'issue de ces combats peu meurtriers, les éléments retardateurs peuvent être engagés sans délai dans de nouvelles opérations.

En outre, on laisse entendre qu'il est possible d'accorder toute liberté d'action aux détachements retardateurs, ceux-ci se repliant au gré de la pression ennemie et de leur combattivité. C'est donc le règne du combat à bien plaire où il n'est pas question de responsabilité.

Toutes ces théories s'effondrent dans la pratique, parce qu'elles ne permettent pas de remplir la mission. Elles sont aussi néfastes que celles qui admettaient encore en 1914 que la charge fût le mode de combat normal de la cavalerie.

Nos brigades-frontières ont l'ordre de se cramponner aux ouvrages fortifiés barrant les axes, de reprendre ceux qui auraient été perdus et cela afin que l'ennemi terrestre soit... *retardé* au point qu'il ne puisse pénétrer au cœur du Pays avant que l'Armée ait terminé sa concentration. La manœuvre retardatrice des troupes légères (brigade ou escadron) aura le même caractère : devant un ennemi agressif, elles devront se battre à outrance sur des coupures de terrain ; elles devront contre-attaquer pour reprendre des points de passage. Elles n'auront pas le loisir de décrocher avant que le commandement leur en donne l'ordre. Elles auront peut-être à se sacrifier.

En effet, personne ne peut faire la guerre avec succès sans respecter les principes de l'économie des forces et de la concentration des efforts. Dans l'ensemble d'une manœuvre, le combat retardateur n'est qu'une opération accessoire. Il en découle qu'il n'a de sens que par rapport à l'action décisive, en vue de laquelle on a concentré ses forces. Les troupes affectées à l'action retardatrice sont donc nécessairement faibles.

Le chef qui les engage ne saurait admettre qu'elles « freinent simplement le plus possible » l'adversaire et apprécient elles-mêmes les limites du possible. Il attend des éléments retardateurs qu'ils arrêtent l'ennemi sur une ligne bien définie jusqu'au moment où ses Gros seront prêts à livrer la bataille décisive. S'il veut obtenir ce résultat, il doit le dire aux exécutants en précisant bien leur mission dans l'espace et dans le temps.

Le chef qui omet de le faire, incite les exécutants à « jouer » au combat retardateur et à se soustraire aux risques qu'aucune responsabilité ne les oblige à courir. Il en résulte qu'un ennemi décidé peut atteindre les Gros avant qu'ils ne soient prêts à se battre.

En 1940, les Français n'ont pas engagé des divisions de cavalerie dans les Ardennes simplement pour leur donner l'occasion de livrer des combats retardateurs. C'était bien plutôt en vue d'une action préliminaire jugée indispensable à la réussite de la bataille décisive : il fallait que les Allemands n'abordassent pas la Meuse, c'est-à-dire la position défensive principale, avant que celle-ci fût prête à subir le choc. On attendait des cavaliers qu'ils obtiennent ce résultat ; c'était donc une manœuvre basée sur la situation à l'Arrière, la date de fin de mission devant être signifiée par le commandant de la position défensive.

Si j'ai bien compris les récits entendus sur l'histoire de cette campagne, la manœuvre n'a pas réussi, parce qu'en fait, les divisions légères de cavalerie semblent avoir reçu

l'autorisation de régler le rythme de leur repli sur l'Avant, c'est-à-dire sur l'intensité de la pression ennemie.

Après avoir livré une série de combats souvent sérieux et même héroïques, les cavaliers ont repassé la Meuse plus tôt qu'on ne le prévoyait. L'infanterie, surprise, ne put repousser l'assaut allemand et la situation devint tragique. Bien qu'elles eussent encore été capables de résistance, les divisions de cavalerie n'ont pas contrevenu aux ordres en se repliant derrière la Meuse. On fut certes déçu du manque d'efficacité de cette défense retardatrice, mais on ne put en faire grief aux exécutants, car il semble bien que leur mission ne comportait pas de nette responsabilité quant au délai à gagner en avant de la Meuse. On pensait que la pression ennemie dans les Ardennes serait faible ; quand on s'aperçut du contraire, on n'osa pas, semble-t-il, modifier les missions des cavaliers pour obtenir malgré tout le délai indispensable.

Nous espérons que l'on comprendra en Suisse qu'il faut se garder de dire « vous retardez ». Sans craindre de limiter la liberté d'action, il faut ordonner, par exemple : « vous empêchez l'ennemi de dépasser la Töss avant demain à l'aube » ou bien « tant que vous n'aurez pas d'ordre de repli, vous interdirez à l'ennemi d'atteindre le village ». L'exécutant n'a pas le droit d'abandonner la position prescrite, parce qu'il se bat au profit d'autrui. Il a par contre toute liberté de se battre momentanément plus en avant.

On m'assure que si on avait obligé les cavaliers français à poursuivre leur résistance à l'est de la Meuse, ils n'auraient pu gagner le délai supplémentaire qu'au prix de leur sacrifice. Or, étant engagés dans une simple opération de retardement, ils devaient éviter les grosses pertes. C'est là une objection fréquente. Elle n'a pas de poids : il ne s'agit pas d'appliquer des procédés prétendus classiques du combat retardateur, il y a une mission à remplir. Personne ne souhaite le sacrifice d'une troupe, mais il faut s'y résoudre si la mission ne peut être accomplie qu'à ce prix.

Or les forces que l'on peut consacrer à l'action retardatrice sont toujours faibles, nous l'avons vu. Si l'ennemi n'est pas très agressif, leur tâche est aisée et on peut espérer les récupérer en fin de mission. Si, en revanche, l'adversaire se présente en force, le délai ne peut être gagné que si les éléments retardateurs s'emploient à fond pour tenir une ligne de terrain. *Plus la disproportion des moyens est grande, plus il importe de s'accrocher*, car cela indique que le Commandement s'est trompé sur l'intensité de la menace ennemie ; il lui faudra donc davantage de temps pour parer le coup. On ne doit donc pas laisser persister l'impression que l'action retardatrice est une opération où l'on se ménage.

Voyons un exemple : Un régiment d'infanterie se porte en avant pour s'installer défensivement. Le commandant de régiment lance une compagnie, chargée sur camions, sur une coupure située au-delà de la position défensive, afin qu'elle couvre la marche et l'installation du Gros. Il a ordonné, non pas de retarder l'ennemi, mais de l'empêcher jusqu'à nouvel ordre de franchir la coupure. L'adversaire ne paraît pas en mesure de malmener sérieusement l'unité dans le délai envisagé.

Le chef de compagnie dispose d'après la carte. L'ennemi se montre plus agressif qu'on ne s'y attendait ; il progresse en particulier par un axe indiqué comme sentier sur la carte et que le capitaine a cru suffisant de barrer avec un groupe, alors qu'il s'agit en réalité d'un chemin carrossable. Pour ce groupe et pour la compagnie, les circonstances ont donc changé. Faute de moyens de transport, le commandant de régiment n'a pas la possibilité de renforcer rapidement l'unité. La mission ne peut toutefois être modifiée ; il est d'autant plus nécessaire qu'elle soit remplie, que l'ennemi est plus menaçant, alors que la mise en place du régiment ne peut guère être accélérée.

Cet exemple devrait suffire à convaincre le lecteur que les éléments retardateurs doivent souvent s'engager à fond,

voire se sacrifier, pour obtenir les résultats correspondant aux besoins des Gros qu'ils protègent.

Pour que des troupes peu étoffées soient en mesure d'arrêter un ennemi supérieur en moyens pendant un certain temps, elles doivent s'appuyer à un obstacle important. Le territoire de la Confédération étant assez exigü, les zones dans lesquelles on mènera le combat retardateur ne seront pas très profondes. Elles ne comporteront donc pas de nombreuses coupures. On s'aperçoit alors que le combat retardateur prendra rarement la forme d'une série d'engagements successifs, mais aura le caractère d'une classique bataille défensive derrière un obstacle. L'action étant menée par des troupes peu nombreuses, la manœuvre consistera à mettre quelques bouchons sur les axes et à contre-attaquer dans les intervalles avec des réserves mobiles.

Comme le dit la « Truppenführung », cette bataille préliminaire ne se distingue guère pour les exécutants d'une bataille défensive décisive : dans les deux cas on se défend à outrance tant que l'ordre subsiste. La différence de durée envisagée n'a pas d'influence sur l'intensité du combat.

Comme les expressions étudiées auparavant, il faudra donc traduire celle de « retarder » à l'intention des exécutants et munir ceux-ci de classiques ordres défensifs.

Il se peut qu'une troupe n'arrive pas, malgré son sacrifice, à arrêter l'ennemi pendant le laps de temps prescrit. Il arrive aussi qu'une formation perde le moral et capitule ou se replie malgré les ordres. Il est également possible qu'un chef relève de sa mission défensive une unité très menacée et dont le sacrifice ne lui paraît pas proportionné aux résultats à en attendre. L'historien qui fera le récit de ces opérations les qualifiera de combats retardateurs, alors que, sur le moment, le Commandement ne pensait pas à un repli.

Le contraire peut arriver : grâce à l'opiniâtreté d'une troupe dont on pensait qu'elle ne pourrait que retarder l'ennemi, l'avance de celui-ci a été arrêtée définitivement. La bataille

accessoire est donc devenue décisive. La position de retardement peut même devenir une base de départ offensive.

C'est donc à l'issue des combats que l'on peut dire s'il s'agissait d'une défense retardatrice ou d'une défense prolongée. Comme la défense retardatrice ne résout rien de définitif, il vaut mieux donner aux exécutants une mission défensive absolue et l'affaire peut mieux tourner qu'on ne l'espérait. Par contre, si on leur fait d'emblée entrevoir la perspective d'un repli, ils ne résisteront en tous cas pas fermement, dans la mesure où l'ennemi attaquera tant soit peu.

CONCLUSIONS

L'ambiance angoissante de la bataille n'incite pas le combattant à s'exposer plus qu'il ne faut. Pour qu'il fasse preuve de l'opiniâtreté qu'on attend de lui, il est nécessaire de le munir de missions précises, excluant toute échappatoire et auxquelles il se cramponnera quand sa volonté vacillera.

Pour que la mission soit claire, il faut se garder d'employer des termes généraux n'exprimant que des notions de commandement. La liberté d'action ne peut être octroyée que si elle ne compromet pas l'essentiel (guerre de chasse, défense d'un théâtre d'opérations secondaire).

Pour les exécutants, toute opération est toujours décisive et peut exiger le sacrifice. Le combat retardateur, en particulier, ne fait pas exception à la règle. En leur laissant croire le contraire, on apprend à nos chefs de troupes légères à se battre en dilettantes.

Major DENIS BOREL
